

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE,
OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS**

COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020
18H30**

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

JEUDI 20 FEVRIER 2020

- **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 19 Décembre 2019**

- 1. **Compte de gestion et compte administratif 2019**
- 2. **Affectation des résultats 2019**
- 3. **Budget primitif 2020**
- 4. **Participations des EPCI 2020**
- 5. **Etude Vallée de l'Escou**
- 6. **Etude écrêteur de crues d'Agnos**
- 7. **Etude Affluents rive droite du Gave d'Oloron (CCBG/CCLO)**
- 8. **Rapport d'activité 2019**
- 9. **Questions diverses**

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE
LEURS AFFLUENTS

SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Mercredi 5 Février 2020

Secrétaire de séance : Catherine GARCES

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLE Philippe, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric

Suppléants :

M. LENDRE Jean-Baptiste	suppléant de	M. LANSALOT-MATRAS Francis
M. HOUSSAYE Robin	suppléant de	M. HOEPFFNER Michel
M. CAZAURANG Jacques	suppléant de	M. OLYMPIE Jean-Yves
M. PECAUT Philippe	suppléant de	M. TEULADE Alain

Pouvoirs :

M. LARCO Jean-Claude	pouvoir à	M. FRANÇAIS Hubert
----------------------	-----------	--------------------

Excusés/absents :

M. BOURGUET Jacques, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. CONGUES Christophe, M. DEVALS Gérard, M. MIRANDE David, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

COMPTE RENDU DES DEBATS

Le compte rendu de la séance du 19 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité.
Madame GARCES Catherine est désignée secrétaire de séance.

Délibération N°1-20.02.20 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

M. LABARTHE présente le rapport n°1.

L'exécution comptable se subdivise entre deux documents qui retracent toutes les écritures sur un exercice, soit une année. Il s'agit, d'une part de celui de l'ordonnateur, le compte administratif et ensuite du compte de gestion établi par le Monsieur le Percepteur.

Le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice comptable. Le président vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion peut ensuite être soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2019 arrête les comptes ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2019	215 725,12 €	- 42 691,86 €
Résultat reporté de 2018	32 842,77 €	70 395,49 €
Total résultat de clôture de l'exercice	248 567,89 €	27 703,63 €
Résultat Reste à réaliser 2019		- 48 939,00 €
Résultat Cumulé	248 567,89 €	- 21 235,37 €

Analyse de la section de Fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019				
Désignation	CREDITS OUVERTS 2019	Réalisé 2019	Rattachements 2019	Total
Chap. 11 : Charges à caractère général	295 705,00 €	143 451,35 €	9 000,00 €	152 451,35 €
dont frais généraux	10 555,00 €	8 890,87 €	- €	8 890,87 €
dont études diverses (communication sédiments, ...)	25 150,00 €	1 776,24 €	- €	1 776,24 €
dont programme travaux 2019	260 000,00 €	132 784,24 €	9 000,00 €	141 784,24 €
	140 000,00 €	136 977,91 €	- €	136 977,91 €
Chap. 12 : Charges de personnel	400,00 €	301,63 €	- €	301,63 €
Chap. 65 : Autres charges de gestion courantes (adhésion au	600,00 €	338,22 €	74,44 €	412,66 €
Chap. 66 : Charges financières (intérêt d'emprunt)	2 017,00 €	1 232,00 €	785,00 €	2 017,00 €
Chap. 67 : Charges exceptionnelles (titres annulés / exercices n-	5 725,00 €	- €	- €	- €
022 : Dépenses Imprévues	19 991,93 €	- €	- €	- €
023 : Virement à la section investissement	4 803,07 €	4 802,28 €	- €	4 802,28 €
042 : Amortissements	469 242,00 €	287 103,39 €	9 859,44 €	296 962,83 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	469 242,00 €	287 103,39 €	9 859,44 €	296 962,83 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019				
Désignation	CREDITS OUVERTS 2019	Réalisé 2019	Rattachement 2019	Total
013 / 75 : Atténuations de charges / Autres prod. Gestion courant	8 000,00 €	11 028,08 €	- €	11 028,08 €
70 : Produits des services	1 900,00 €	1 817,12 €	- €	1 817,12 €
74718 : Autres (Etat CAT NAT)	- €	7 479,16 €	- €	7 479,16 €
7472 : Région Nouvelle Aquitaine	18 000,00 €	21 248,48 €	7 500,00 €	28 748,48 €
74758 : Autres groupements (EPCI membres)	325 000,00 €	321 303,60 €	- €	321 303,60 €
7478 : Autres organismes (Agence de l'Eau)	83 500,00 €	60 436,19 €	81 875,32 €	142 311,51 €
	436 400,00 €	423 312,63 €	89 375,32 €	512 687,95 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	436 400,00 €	423 312,63 €	89 375,32 €	512 687,95 €
002 : Excédent de fonctionnement reporté	32 842,00 €	32 842,77 €	- €	32 842,77 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT Y/C EXCEDENT	469 242,00 €	456 155,40 €	89 375,32 €	545 530,72 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Les frais détaillés des dépenses de fonctionnement sont fournis en annexe.

Sur la section de fonctionnement, nous constatons un excédent de 248 567.89€. Les excédents capitalisés seront ensuite transférés en investissement en année n+1, lors de l'affectation des résultats et serviront à financer les opérations d'études et de travaux pour les années venir.

Analyse de la section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019						
Désignation	BP 2019	DM2019	TOTAL BP 2019	REALISE 2019	RAR 2019	BILAN 2019
Total Divers remboursements	70 000,00 €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
1641 : Emprunt (Crédit Agricole)	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
168758 : Autres groupements (Avance CCHB)	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Total Frais d'études	74 780,00 €	- €	74 780,00 €	22 620,00 €	52 160,00 €	74 780,00 €
2031 : Frais études - PPG	24 780,00 €	- €	24 780,00 €	22 620,00 €	2 160,00 €	24 780,00 €
2031 : Frais d'études - Opération 119 - Vallon Aspois	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
2031 : Frais d'études	25 000,00 €	- 25 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Total Immobilisations corporelles	26 000,00 €	- €	26 000,00 €	2 267,38 €	19 200,00 €	21 467,38 €
2182 : Matériel de transport	22 000,00 €	- €	22 000,00 €	- €	19 200,00 €	19 200,00 €
2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	2 267,38 €	- €	2 267,38 €
Total Op. pour compte de tiers	10 800,00 €	- €	10 800,00 €	7 392,00 €	- €	7 392,00 €
4581120 : Protection berges Aramits	4 800,00 €	- €	4 800,00 €	3 108,00 €	- €	3 108,00 €
4581121 : Protection de berges Etsaut	3 600,00 €	- €	3 600,00 €	2 280,00 €	- €	2 280,00 €
4581122 : Protection de berges Audaux	2 400,00 €	- €	2 400,00 €	2 004,00 €	- €	2 004,00 €
Total Op. pour compte de tiers (Régularisation)	2 832,00 €	4 201,00 €	7 033,00 €	6 807,36 €	- €	6 807,36 €
4581107 : SIVU Navarrenx	192,00 €	- €	192,00 €	191,46 €	- €	191,46 €
4581108 : Navarrenx Arroder	53,00 €	1 261,00 €	1 314,00 €	1 313,13 €	- €	1 313,13 €
4581109 : Agnos Ecrêteur de crue	1 678,00 €	2 940,00 €	4 618,00 €	4 394,58 €	- €	4 394,58 €
4581116 : Navarrenx gaves d'Oloron	282,00 €	- €	282,00 €	281,88 €	- €	281,88 €
4581117 : Ogenne-Camport	547,00 €	- €	547,00 €	546,68 €	- €	546,68 €
4581118 : Syndicat d'Issaux	80,00 €	- €	80,00 €	79,63 €	- €	79,63 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	184 412,00 €	4 201,00 €	188 613,00 €	109 086,74 €	71 360,00 €	180 446,74 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019						
Désignation	BP 2019	DM2019	TOTAL 2019	REALISE 2019	RAR 2019	BILAN 2019
Total Diverses subventions	28 271,00 €	- €	28 271,00 €	- €	22 421,00 €	22 421,00 €
1322 : Subv. Région pour PPG	12 021,00 €	- €	12 021,00 €	- €	12 021,00 €	12 021,00 €
13251 : Participation collectivités PPG	5 850,00 €	- €	5 850,00 €	- €	- €	- €
1328 : Subv. AEAG PPG	10 400,00 €	- €	10 400,00 €	- €	10 400,00 €	10 400,00 €
Total Emprunt	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
1641 : Emprunt	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Total Op. pour compte de tiers	10 800,00 €	- €	10 800,00 €	7 392,00 €	- €	7 392,00 €
4582120 : Protection berges Aramits	4 800,00 €	- €	4 800,00 €	3 108,00 €	- €	3 108,00 €
4582121 : Protection de berges Etsaut	3 600,00 €	- €	3 600,00 €	2 280,00 €	- €	2 280,00 €
4582122 : Protection de berges Audaux	2 400,00 €	- €	2 400,00 €	2 004,00 €	- €	2 004,00 €
Total Op. pour compte de tiers (Régularisation)	151,00 €	4 201,00 €	4 352,00 €	4 200,60 €	- €	4 200,60 €
4582108 : Navarrenx Arroder (régularisation)	- €	1 261,00 €	1 261,00 €	1 260,60 €	- €	1 260,60 €
4582109 : Agnos Ecrêteur de crue (régularisation)	151,00 €	2 940,00 €	3 091,00 €	2 940,00 €	- €	2 940,00 €
Total Virement section fonctionnement	20 260,00 €	- 268,07 €	19 991,93 €	- €	- €	- €
021 : Virement de la section de fonctionnement	20 260,00 €	- 268,07 €	19 991,93 €	- €	- €	- €
Total amortissements	4 535,00 €	268,07 €	4 803,07 €	4 802,28 €	- €	4 802,28 €
28031 : Frais d'études	1 975,00 €	- €	1 975,00 €	1 974,21 €	- €	1 974,21 €
28182 : Matériel de transport	1 795,00 €	- €	1 795,00 €	1 795,00 €	- €	1 795,00 €
28183 : Matériel de bureau	765,00 €	268,07 €	1 033,07 €	1 033,07 €	- €	1 033,07 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	114 017,00 €	4 201,00 €	118 218,00 €	66 394,88 €	22 421,00 €	88 815,88 €
R001 - Excédent reporté	70 395,00 €	- €	70 395,00 €	70 395,49 €	- €	70 395,49 €
TOTAL DEPENSES 2019 avec excédent	184 412,00 €	- €	188 613,00 €	136 790,37 €	22 421,00 €	159 211,37 €

La section d'Investissement fait apparaître un excédent de 27 703.63 € (hors RAR) et un besoin de financement de 21 235.37€ (déficit restant après intégration du solde des RAR).

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Après en avoir délibéré,
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. CAZAURANG Jacques)

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019.
- **APPROUVE** le compte administratif 2019, conforme au compte de gestion

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

RESUME DES DEBATS

Monsieur CAZAURANG, suppléant au comité syndical, demande à ce que les délégués, titulaires et suppléants soient mieux informés en amont des séances.

Délibération N°2 - 20.02.20 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

M. LABARTHE présente le rapport n°2.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En Fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de :	+ 215 725,12 €
- un excédent reporté de :	+ 32 842,77 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 248 567,89 €

En Investissement :

- un excédent d'investissement cumulé de :	+ 27 703,63 €
- un déficit des restes à réaliser de :	- 48 939,00 €
Soit un besoin de financement de :	21 235,37 €

Il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation de l'année 2019 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement	(R002) :	+ 65 228,89 €
Affectation complémentaire en réserve	(R1068) :	183 339,00 €
Résultat d'investissement reporté	(R 001) :	+ 27 703,63 €

Après en avoir délibéré,
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Le Comité Syndical,

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2019 présentée ci-dessus

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

Délibération N°3 - 20.02.20 – BUDGET PRIMITIF 2020

M. LAURONCE présente le rapport n°3.

Le projet de Budget Primitif 2020, établi à partir des éléments contenus dans les orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 19 Décembre 2019, tient compte également des points suivants :

- **Pour la section Fonctionnement dépenses :**

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2020			
Désignations	DOB 2020	Modifications	Proposition BP 2020
Frais de personnel :	155 000,00 €	0,00 €	155 000,00 €
Frais de fonctionnement général :	37 241,00 €	+ 18 180,00 € (Etudes diverses)	55 421,00 €
Travaux :	260 000,00 €	+ 10 000,00 €	270 000,00 €
Dépenses imprévues :	5 000,00 €	+ 31 000,00 €	36 000,00 €
Frais d'amortissements :	5 259,00 €	- 2,00 €	5 257,00 €
Virement à la section d'Investissement :	95 500,00 €	+ 11 000,00 €	106 500,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	558 000,00 €	+ 70 178,00 €	628 178,00 €

- **Pour la section Fonctionnement recettes :**

RECETTES FONCTIONNEMENT 2020			
Désignations	DOB 2020	Modifications	Proposition BP 2020
Subventions :	212 500,00 € AEAG : 162 500,00 € Région : 30 000,00 € Etat : 20 000,00 €	- 10 000,00 € AEAG : 0,00 € Région : 0,00 € Etat : -10 000,00 €	202 500,00 € AEAG : 162 500,00 € Région : 30 000,00 € Etat : 10 000,00 €
Contributions GEMA	250 000,00 € CCHB : 215 000,00 € CCBG : 30 000,00 € CCLO : 5 000,00 €	0,00 € CCHB : 0,00 € CCBG : 0,00 € CCLO : 0,00 €	250 000,00 € CCHB : 215 000,00 € CCBG : 30 000,00 € CCLO : 5 000,00 €
Contributions PI	95 500,00 € CCHB : 85 000,00 € CCBG : 9 000,00 € CCLO : 1 500,00 €	+ 11 000,00 € CCHB : 0,00 € CCBG : +11 000,00 € CCLO : 0,00 €	106 500,00 € CCHB : 85 000,00 € CCBG : 20 000,00 € CCLO : 1 500,00 €
Report excédent	0,00 €	+ 65 228,00 €	65 228,00 €
Amortissements	0,00 €	+ 3 950,00 €	3 950,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	558 000,00 €	+ 70 178,00 €	628 178,00 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

- Pour la section Investissement dépenses :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2020			
Désignations	DOB 2020	Modifications	Proposition BP 2020
Opération 119 : Etude sur Vallon Aspois (CCHB)	62 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €
Opération 123 : Etude sur Vallée de l'Escou (CCHB)	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Opération 124 : Affluents RD G. Oloron (CCBG/CCLO)	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €
Opération 125 : Agnos - Régularisation ouvrage (CCHB)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Opération 126 : Eysus - Régularisation digue (CCHB)	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Opération 127 : Ogeu - Régularisation ouvrage (CCHB)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Opération 128 : Oloron - Site Baccau (CCHB)	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Opération 129 : Sus - Ouvrage Géronis (CCBG)	195 000,00 €	-195 000,00 €	0,00 €
PPG	5 160,00 €	0,00 €	5 160,00 €
Matériel/ordi/logiciel /Véhicule	21 200,00 €	0,00 €	21 200,00 €
Sous total 1	828 360,00 €	-195 000,00 €	633 360,00 €
Dépenses imprévues	1 320,00 €	+ 23 752,00 €	25 072,00 €
Amortissements globaux	0,00 €	+13 826,00 €	13 826,00 €
Sous total 2	1 320,00 €	+ 37 578,00 €	38 898,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2020	829 680,00 €	- 157 422,00 €	672 258,00 €

- Pour la section Investissement recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT 2020			
Désignations	DOB 2020	Modifications	Proposition BP 2020
Affectation des résultats 2019	0,00 €	+ 183 339,00 € Op 119 : + 52 000,00 € Op. 123 : + 85 000,00 € Op.124 : + 26 184,00 € Op.125 : + 20 155,00 €	183 339,00 € Op 119 : 52 000,00 € Op 123 : 85 000,00 € Op 124 : 26 184,00 € Op 125 : 20 155,00 €
Subvention Région sur op 119	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Subvention AEAG sur op 123	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Emprunt	471 500,00 €	- 194 338,00 €	277 162,00 €
Opération 129 : Sus - Ouvrage Géronis (CCBG)	195 000,00 €	-195 000,00 €	0,00 €
PPG (subvention)	22 421,00 €	0,00 €	22 421,00 €
Virement de la section de Fonctionnement	95 500,00 € CCHB : 85 000,00 € CCBG : 9 000,00 € CCLO : 1 500,00 €	+ 11 000,00 €	106 500,00 € CCHB : 85 000,00 € CCBG : 20 000,00 € CCLO : 1 500,00 €
Amortissements globaux	5 259,00 €	+ 9 874,00 €	15 133,00 €
Excédent	0,00 €	+ 27 703,00 €	27 703,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2020	829 680,00 €	- 157 422,00 €	672 258,00 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Le Budget primitif 2020 comprend donc deux sections équilibrées en dépenses et en recettes (cf annexe) :

- Section Fonctionnement : 628 178,00 €
- Section Investissement : 672 258,00 €

Après en avoir délibéré,

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme LASSALLE Marie-France)

Le Comité Syndical,

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **VOTE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2020

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

RESUME DES DEBATS

Monsieur HOUSSAYE demande pourquoi il y a une baisse des recettes en section de fonctionnement.

Cette baisse de recettes en section de fonctionnement s'explique par l'impossibilité de prévoir les subventions qui seraient attribuées par l'Etat au titre des catastrophes naturelles.

Madame LASSALLE acte le fait que le dossier traitant du bras de décharge du Géronis a été retiré du budget primitif. Elle demande cependant ce qu'il va se passer pour la commune de Sus au titre de la prévention des inondations.

Pour l'ensemble du territoire, une réflexion générale sera menée en vue de la réduction de la vulnérabilité des enjeux face aux risques d'inondations

**Délibération N°4 - 20.02.20 – PARTICIPATIONS FINANCIERES DES EPCI MEMBRES
DU SMGOAO 2020**

M. CONTOU-CARRERE présente le rapport n°4.

Les participations des EPCIs membres du SMGOAO en 2020 sont établies à partir des éléments suivants :

- Identification des besoins en matière de connaissance concernant le risque d'inondation sur le territoire
- Réalisation du programme de travaux issu du PPG
- Application des règles de mutualisation avec les clés de répartition associées
- Règles d'intervention des partenaires financiers
- Règlement d'intervention du SMGOAO (validé par délibération en date du 22 mai 2019)

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Le montant total des participations s'élève à 356 500,00 € répartis comme suit :

EPCI	Clé de répartition (%)	Montant participations Mutualisées	Montant participations Non mutualisées	Total
CCHB	86 %	215 000,00 €	85 000,00 €	300 000,00 €
CCBG	12 %	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
CCLO	2 %	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
TOTAL	100%	250 000,00 €	106 500,00 €	356 500,00 €

La participation est conforme aux éléments communiqués aux EPCI membres et acceptés en 2020.

Après en avoir délibéré,
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical,

- **ADOpte** le présent rapport.
- **VOTE** les contributions des EPCIs telles qu'indiquées ci-dessus
- **DEMANDE** aux EPCIs membres de verser leur participation GEMAPI au SMGOAO

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

Délibération N°5 - 20.02.20 – ETUDE HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'ESCOU

M. MAUDOU présente le rapport n°5.

Les communes de la vallée de l'Escou ont subi plusieurs inondations importantes au cours des dernières années. Des débordements fréquents ont lieu depuis un peu plus de 10 ans, entraînant l'inondation des quartiers et des centres-bourgs de la plupart des communes. En 2018, la vallée a été impactée par deux événements : les 12 et 13 juin et le 16 juillet.

Les communes concernées ainsi que les bassins versants associés sont :

Communes	Principaux cours d'eau concernés
Buziet	Bourmassa / Cambagne / Trébès / Lapeyre
Ogeu-les-Bains	Ayguette / Lapeyre / Escou
Herrère	Moulias / Arriugastou
Escou	Escou / Arriugastou
Escout	Escou / Arriugastou
Précilhon	Escou / Arriugastou
Goès	Escou
Oloron Sainte-Marie	Escou / Arriugastou
Estos	Abérou
Ledeuix	Abérou / Gourguet

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Suite à ces évènements, le SMGOAO a réalisé deux enquêtes inondations (en 2014 et 2018) auprès des communes de la vallée afin d'obtenir :

- une meilleure compréhension des phénomènes,
- la liste des principales crues historiques sur le territoire,
- un tracé (non exhaustif) des zones inondées en crue,
- une quantification des dommages aux bâtis, entreprises, équipements collectifs, voiries, parcelles agricoles, etc.
- l'ensemble des études existantes auprès des communes.

Ainsi, après analyse, le nombre d'enjeux impactés en crue sur l'ensemble de la vallée de l'Escou, est d'environ :

- 70 bâtis,
- 4 entreprises,
- 4 équipements publics,
- plus de 100 parcelles agricoles,
- une trentaine de voirie.

La connaissance des phénomènes reste aujourd'hui incomplète sur le plan hydraulique et il est donc nécessaire de préciser le risque inondation sur ce territoire fortement impacté.

Pour faire suite aux engagements pris au cours d'une réunion d'information qui s'est tenue le 28 mai 2019 à la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB), il est prévu de réaliser une étude globale dont les grandes lignes sont :

- réaliser un diagnostic de l'inondabilité de la vallée et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaire, etc.) sur l'inondabilité ;
- définir les caractéristiques de l'écoulement en crue (hauteurs d'eau, vitesses) ;
- proposer des solutions permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux :
 - non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratiques agricoles, ouverture de zone d'expansion des crues, etc.),
 - structurelles (aménagement des bassins versants).

Le coût estimatif de l'étude globale est d'environ 200 000 € TTC.

Le SMGOAO a élaboré un cahier des charges qui a été validé par les communes de la vallée de l'Escou et un premier partenaire financier (Agence de l'Eau Adour Garonne – 30%) avant engagement de la consultation.

En parallèle les ouvrages hydrauliques existants doivent faire l'objet d'une nouvelle autorisation conformément au décret n°2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations. Ce décret précise les modalités d'autorisation et de classement des ouvrages.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le SMGOAO est devenu gestionnaire de l'aménagement hydraulique de prévention des inondations suivant : le bras de décharge du Lapeyre à Ogeu-les-Bains.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Pour procéder à l'autorisation de l'aménagement hydraulique, le dossier de demande doit contenir des informations issues de documents réglementaires, produits par un bureau d'études agréé, et adressés aux services de l'Etat (DDTM / DREAL) :

- l'Etude De Dangers (EDD) de l'aménagement hydraulique qui permet de définir le niveau de protection sur lequel la collectivité s'engage, et qui devra être mise à jour tous les 20 ans ;
- la Visite Technique Approfondie (VTA) qui doit être réalisée tous les 5 ans ;
- l'organisation du gestionnaire avec les consignes écrites, notamment pour le suivi de l'ouvrage en cas de crue, et le rapport de surveillance ;
- le dossier environnemental, consistant à une évaluation environnementale de l'impact de l'ouvrage hydraulique sur le milieu.

Cette opération fera l'objet d'une tranche optionnelle lors de la consultation pour l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou. Elle aura pour objet la production des documents précités pour l'autorisation de l'aménagement hydraulique et le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat (DDTM / DREAL).

Le coût estimatif de cette tranche optionnelle est d'environ 50 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
• Etude hydraulique globale	167 000 € HT	Partenaires financiers :	
- étude tranche ferme :	85 000 € HT	- Agence de l'Eau AG :	30 000 €
- étude tranche optionnelle :	5 000 € HT	- Autres :	?
- relevés bathymétriques / topographiques :	77 000 € HT	Autofinancement SMGOAO, via participation CCHB :	220 000 €
• Régularisation du bras de décharge du Lapeyre	42 000 € HT		
Total opération globale :	209 000 € HT		
TVA (20%) :	41 000 € HT		
TOTAL global opération :	250 000 € TTC	TOTAL des recettes :	250 000 €

Le plan de financement pourrait être amené à évoluer en fonction des sollicitations des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré,
 POUR : 28
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical,

- **ADOpte** le présent rapport.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Europe)
- **AUTORISE** le Président à poursuivre l'ensemble des démarches suivantes :
 - Engager la consultation des bureaux d'études
 - Suivre le déroulement de l'opération
 - Solliciter les services de l'Etat (DDTM / DREAL) pour l'obtention des documents nécessaires à la régularisation
 - Engager toutes les démarches administratives

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

**Délibération N°6 - 20.02.20 – REGULARISATION REGLEMENTAIRE DU BARRAGE
ECRETEUR DE CRUE D'AGNOS**

Mme GAUCHER présente le rapport n°6.

Les ouvrages hydrauliques existants doivent faire l'objet d'une nouvelle autorisation conformément au décret n°2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations. Ce décret précise les modalités d'autorisation et de classement des ouvrages.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le SMGOAO est devenu gestionnaire de l'aménagement hydraulique de prévention des inondations suivant : le barrage écrêteur de la Mielle à Agnos.

Pour procéder à l'autorisation de l'aménagement hydraulique, le dossier de demande doit contenir des informations issues de documents réglementaires, produits par un bureau d'études agréé, et adressés aux services de l'Etat (DDTM / DREAL) :

- l'Etude De Dangers (EDD) de l'aménagement hydraulique qui permet de définir le niveau de protection sur lequel la collectivité s'engage, et qui devra être mise à jour tous les 20 ans ;
- la Visite Technique Approfondie (VTA) qui doit être réalisée tous les 5 ans (la dernière ayant eu lieu en 2015) ;
- l'organisation du gestionnaire avec les consignes écrites, notamment pour le suivi de l'ouvrage en cas de crue, et le rapport de surveillance ;
- le dossier environnemental, consistant à une évaluation environnementale de l'impact de l'ouvrage hydraulique sur le milieu.

Le SMGOAO est en cours d'élaboration d'un cahier des charges afin de missionner un bureau d'études agréé qui puisse produire les documents réglementaires nécessaires à l'autorisation de l'aménagement hydraulique de la Mielle à Agnos, et éventuellement assister la structure pour le dépôt du dossier.

Le financement de cette étude, estimée à 50 000,00 € TTC, sera assuré par le SMGOAO, via la participation de la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB).

Après en avoir délibéré,
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical,

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** le Président à poursuivre l'ensemble des démarches suivantes :
 - Engager la consultation des bureaux d'études
 - Suivre le déroulement de l'opération
 - Solliciter les services de l'Etat (DDTM / DREAL) pour l'obtention des documents nécessaires à la régularisation

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

**Délibération N°7 - 20.02.20 – ETUDE HYDRAULIQUE DES AFFLUENTS RIVE DROITE
DU GAVE D'OLORON SUR LE TERRITOIRE CCBG/CCLO**

M. FRANÇAIS présente le rapport n°7.

Les communes du territoire de la Communauté de Communes de Béarn des Gaves (CCBG) situées en rive droite du Gave d'Oloron ont subi plusieurs inondations importantes au cours des dernières années. De la même manière, la commune de Lucq-de-Béarn (Communauté des Communes de Lacq-Orthez – CCLO), située en tête de bassin versant, est également concernée. Les communes considérées ainsi que les bassins versants associés sont :

Communauté de Communes	Communes	Principaux cours d'eau concernés
CCLO	Lucq-de-Béarn	Layous (tête de bassin versant)
CCBG	Préchacq-Navarrenx	Layous
CCBG	Lay-Lamidou	Layous / Laus
CCBG	Dognen	Layous
CCBG	Jasses	Layous / Laus
CCBG	Ogenne-Camptort	Laus
CCBG	Navarrenx	Laus / Arroder
CCBG	Méritein	Lucq
CCBG	Bastanès	Barthes
CCBG	Bugnein	Barthes
CCBG	Audaux	Barthes / Labaigt

Suite à ces événements, le SMGOAO a réalisé une enquête inondation en 2018 auprès des communes afin d'obtenir :

- Une meilleure compréhension des phénomènes ;
- La liste des principales crues historiques sur le territoire ;
- Un tracé (non exhaustif) des zones inondées en crue ;
- Une quantification des dommages aux bâtis, entreprises, équipements collectifs, voiries, parcelles agricoles, etc.

En parallèle, le SMGOAO a également été informé d'études existantes (liste potentiellement non exhaustive) sur les affluents rive droite du Gave d'Oloron.

Il en résulte que la connaissance des phénomènes en jeu reste aujourd'hui incomplète et qu'il est nécessaire de préciser le risque inondation sur ce territoire fortement impacté.

Ainsi, dès 2020, le SMGOAO va entreprendre une démarche de concertation avec les communautés de communes et les communes concernées afin de :

- Dresser un bilan des données connues et des conséquences des crues passées,
- Discuter des besoins de connaissance et suite à donner, avec éventuellement le lancement d'une consultation pour une étude hydraulique visant à améliorer la compréhension des phénomènes locaux,
- Valider les capacités financières des différents acteurs concernés (communes / communauté de communes / partenaires financiers), conformément aux statuts du SMGOAO (cf. Chapitre 3, Article 11), sachant qu'une pré-estimation de l'étude hydraulique globale a été effectuée par les services à hauteur de 200 000 € TTC.

L'objectif étant d'aboutir à une gestion du risque inondation sur ce territoire qui soit partagée de tous.

Après en avoir délibéré,
 POUR : 28
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Le Comité Syndical,

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISER** le Président à engager l'ensemble des démarches techniques, administratives et financières

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

Délibération N°8 - 20.02.20 – RAPPORT D'ACTIVITE 2019

M. LAURONCE présente le rapport n°8.

L'article L5211-39 du CGCT dispose que :

Le Président du syndicat adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents de chaque EPCI membre un rapport retraçant l'activité de la structure, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du SMGOAO.

Ce rapport fait d'abord l'objet d'une communication par le Président du SMGOAO à l'Assemblée délibérante en séance publique.

Le Comité Syndical,

- **PREND ACTE** du présent rapport d'activité 2019 annexé au présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020

Questions diverses : RAS

Liste des annexes remises aux délégués :

N° de délibération	Intitulé de l'annexe
N°1-20.02.2020	Compte administratif 2019
N°3-20.02.2020	Budget primitif 2020
N°8-20.02.2020	Rapport d'activité 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H



La Secrétaire de séance,

Catherine GARCES

